

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRÉSIS

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et D.613.6 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 novembre 2011 relatif à l'habilitation de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ISMAIL SAIDY, né le 31 décembre 1989 à TEVRAGZEINA (MAURITANIE), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE**, Mention **TECHNOLOGIES NOUVELLES, TRANSPORT ET SECURITE**, spécialité **INGENIERIE DES SYSTEMES DE COMMUNICATION**

mention assez bien

est délivré à **M. ISMAIL SAIDY**

au titre de l'année universitaire 2013-2014, et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Lille, le 22 janvier 2015

Le Président



Le titulaire

N°
/2015201302049 **VALENCI** **10938518**

Mohamed OURAK

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Jean-Jacques Pollet

